

Délibération n° 22_2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 27 mars à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck PROVENCE, Maire.

Etaient présents : Franck PROVENCE, Alexandra CASTELLON, Alain ALBAREIL, Mireille JUGAIN-HEGELE, Eric BIELECKI, Nadia HOURLIER, Nicolas BASSOT, Vincent JOUCLA, Audrey CARON, Laurella VETTORETTI

Etaient représentés : BARBIER Aurore

Secrétaire de Séance : Vincent JOUCLA

Objet : Désignation des délégués à LOT INGÉNIERIE

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'adhésion de la collectivité au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »
Vu les statuts du SDAIL modifiés à compter du 1^{er} avril 2026,
Vu la séance d'installation du conseil municipal en date du 20/03/2026

Il est proposé au conseil municipal de désigner les deux délégués qui seront représentés aux instances de Lot Ingénierie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner comme représentant titulaire à l'assemblée générale :
Mme Mireille JUGAIN-HEGELE

Et comme suppléant :
Mme Nadia HOURLIER
- D'autoriser le Maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

Le Maire,
Franck PROVENCE



Le secrétaire de séance,
Vincent JOUCLA

Voix votants :	11
Pour	11
Abstention	0
Contre	0

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.
Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>
Notifié le 31/03/2026